



## « LIAISON NATIONALE TRAINS »

St Denis, le 6 décembre 2016

# Les ASCT et le Titre 1 :

## **La direction veut piéger les ASCT !**

En juin dernier, la question s'est posée et il a fallu de longues négociations pour obtenir que les ASCT soient régis par le titre 1 du RH0077 (*titre roulants*) une fois l'accord d'entreprise entré en application. (*sachez que l'accord d'entreprise continuera de s'appeler le RH0077*).

En effet, la direction avait tenté d'inclure dans la définition des personnels soumis au

titre 1 une obligation d'assurer les fonctions de sécurité à bord des trains.

SUD-Rail était monté au créneau et, avec le soutien de la CGT, avaient contraint la direction à modifier ces passages.

L'accord d'entreprise (*donc le nouveau RH0077*) ainsi que son instruction d'application (*le nouveau*

*RH0677*) doivent entrer en application ce 11 décembre à l'occasion du changement de service.

Dans ce cadre-là, la direction nationale a envoyé dernièrement des projets de RH0677 (*texte qui ne faisait pas partie des négociations de juin*).

Ci-dessous, les détails de l'arnaque...

Première version du RH0677 envoyée par la direction :

**« Par agents chargés de l'accompagnement des trains, il faut entendre notamment les agents du service commercial des trains de voyageurs de la spécialité Service des Trains, ... »**

Deuxième version du RH0677 envoyée par la direction :

**« Par accompagnement des trains, il faut entendre notamment l'exercice à bord des trains de voyageurs. »**

Cette écriture vise clairement à basculer à terme les ASCT vers le Titre 2 (réglementation sédentaires).

En effet, les ASCT en GCB en Ile de France, les ASCT en brigades en

Province, les ASCT en Accueil-Embarquements sur TGV n'auraient plus la garantie à moyen terme de dépendre de la réglementation « roulants », et ce d'autant plus avec les projets de la direction conduisant à une sédentarisation des ASCT !



**Pour  
SUD-Rail,  
c'est  
inacceptable !**

SUD-Rail est intervenu avec force sur ce point lors de la réunion nationale du 30 novembre consacrée au nouveau RH0677 mais la direction n'a à ce jour pas revu sa position.

**La fédération SUD-Rail a proposé à la Fédération CGT de poser une DCI nationale en urgence !**

**Devant de tels enjeux pour l'avenir des ASCT,  
sans réponse positive de la CGT,  
la fédération SUD-Rail prendra ses responsabilités  
et posera seule une DCI nationale...**